

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MAI 2018 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD –
Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN
- Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

Procurations : Jean-Marc DURY à Hubert FENEON

Absents : Paul SAGE

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOBARD

Date de convocation : 18 mai 2018

Date affichage : 18 mai 2018

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 avril 2018, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter trois délibérations :

- Devis accessibilité mairie
- Devis bassin cabinet médical
- Devis poutres cabinet médical

Délibérations :

1/ Autorisation de signature du Maire du marché de travaux dans le cadre de l'opération : « création d'un cabinet médical et paramédical » :

Le Maire rappelle qu'à l'ouverture des plis le vendredi 23 mars, les lots 04 et 08 étaient infructueux. Un appel d'offre a été relancé le 1^{er} avril 2018.

Le Conseil municipal, décide de donner délégation au Maire de la commune de Saint Julien de Civry, pour signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à l'aménagement d'un site existant pour l'accueil d'un médecin et d'un infirmier, pour un montant total de **8 180.26 HT €** dont le détail est le suivant :

LOT N° 04 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS : 5 245.80 € HT - LAPANDRY

LOT N° 08 - PLOMBERIE - SANITAIRE : 2 934.46 € HT - CLAUZEL

14 voix pour

2/ Encaissement chèque Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 18 avril 2018 un chèque de GROUPAMA. Ce chèque de 100 euros correspond à une subvention pour le fleurissement du bourg du village.

14 voix pour

3/ Participation financière des familles au transport scolaire communal pour l'année 2018.2019 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune.

Il informe que la participation annuelle demandée par famille est de 50 euros depuis l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer pour l'année scolaire 2018/2019 la participation annuelle de 50 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

14 voix pour

4/ Tarifs des garderies périscolaires :

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire de la garderie périscolaire est inchangé depuis septembre 2014 à 1.20 euro la demi-heure.

Le tarif horaire de la garderie des transports est inchangé depuis septembre 2014 à 1.70 euro quel que soit le temps de fréquentation pour un enfant ne montant pas effectivement dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir la participation financière horaire des familles par enfant comme suit :

* garderie périscolaire :
de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,20 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

* garderie des transports :
de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite
de 16h20 à 16h45 pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi : gratuite

* garderie des transports :
de 16h45 à 17h30 pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

Cette tarification sera mise en place à compter de la rentrée de septembre 2018.

14 voix pour

5/ Convention d'échange pour un délaissé au Guidon :

Dans le cadre de la réalisation du projet de la création de parcelles à construire dont Monsieur GUINET Michel est propriétaire au lieu dit « Le Guidon », il a proposé à la commune un échange d'une parcelle cadastrée section B1 N°584 contre une partie du domaine public communal.

D'un commun accord avec la commune, Monsieur Michel GUINET a accepté d'échanger 4a55ca de sa parcelle cadastrée provisoirement section (B1 N°584a) contre une partie du domaine public communal de la parcelle cadastrée provisoirement section (B1 N°DP c d) d'une superficie de 3a22ca.

L'échange a lieu sans soulte.

14 voix pour

6/ Devis percement d'une ouverture dans le garage situé sur le site du futur cabinet médical-paramédical :

Le Maire présente un devis de l'entreprise LEVITE pour percer une ouverture. Ce devis s'élève à 1 500 € TTC.

14 voix pour

7/ Devis pour travaux restauration d'un lavoir :

Le maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de restauration sur le lavoir situé au lieu-dit le Gros Bois. Il s'agit de la remise en état de la pierre inférieure de tête sur le mur du pignon.

L'entreprise GAUTHERON Bernard de Saint Julien de Civry a présenté un devis de 456 € TTC.

14 voix pour

8/ Devis accessibilité mairie :

Le maire donne connaissance d'un devis pour fourniture et pose d'un garde-corps, caillebotis et restauration baies en pierres. Après échanges, l'ensemble du devis est refusé à l'unanimité.

14 voix contre

9/ Travaux nettoyage du bassin cabinet médical :

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise alors qu'ils étaient optionnels et que le conseil ne s'était pas encore prononcé. Sur le principe, le conseil charge le Maire d'en faire la remarque à l'architecte.

10/Devis poutres cabinet médical :

Il apparaît nécessaire de tailler les poutres bois avant de poser le faux plafond. Le conseil accepte le devis de l'entreprise de maçonnerie pour la somme de 500 €.

14 voix pour

11/ Devis couvertines et enduit sur le muret devant la Mairie

Le maire informe le conseil que d'un point de vue esthétique il paraît souhaitable d'enduire le muret devant la mairie et de poser des couvertines.

14 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

L'état de paiement à fin mai des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Accessibilité de la mairie : point sur le chantier :

Les travaux devraient être terminés fin mai.

3/ Aménagement des abords de l'église :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la notification de La Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 17 400 €.

4/ Avenir du café :

Une annonce pour la recherche d'un repreneur a été mise en ligne sur un site de l'hôtellerie. Un nouveau courrier a été adressé au mandataire judiciaire pour demander où en était la procédure.

5/ Pique-nique communal :

Il est prévu le dimanche 1^{er} juillet. Il se déroulera à La Croix des Vignes à Prizy. La municipalité de Saint Julien offrira l'apéritif et le café.

6/ Compte rendu de l'assemblée générale de Musicales en Vert Pré :

Le compte rendu est présenté par Valérie PILLOUX. Un don de 200 € sera fait à la municipalité pour le fleurissement du devant de la mairie.

7/ Vérification des extincteurs des bâtiments communaux :

C'est Armand BRIGAUD qui s'en est chargé et elle a été faite le lundi 7 mai par Groupama. La prestation a été gratuite.

8/ Information sur le STOP au carrefour de Prizy :

Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé de retracer l'historique du panneau STOP au carrefour de Prizy. Une délibération avait été prise le 31 janvier 2014 pour remplacer la priorité à droite par un panneau STOP. Certains usagers (poids lourds) pensent qu'un laissé le passage présenterait moins de dangers que le stop actuel.

9/ Ecole : point sur la rentrée scolaire 2018.2019 :

La demande de dérogation pour revenir à la semaine à 4 jours à partir de septembre 2018 a été acceptée. Les horaires pour l'école de Saint Julien de Civry seront 8h50 – 12h00 / 13h30 – 16h20 pour les 4 journées.

A ce jour les effectifs seraient de 78 élèves.

Le Maire informe qu'il a reçu en mairie une famille demeurant à Oyé, souhaitant inscrire leur 2^{ème} enfant à l'école maternelle. Le Conseil Municipal donne son accord.

10/ Convention SAUR : Poteaux à Incendie :

La vérification et l'entretien des poteaux à incendie est une obligation qui incombe au Maire. Il doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant d'assurer la défense incendie.

La SAUR propose aux communes adhérentes au Syndicat des Eaux une convention d'entretien de vérification des poteaux.

11/ Débroussailleuse sans projection :

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

Questions diverses :

1/ Travaux microcrèche :

Le radiateur a été déplacé ainsi que la prise téléphonique murale pour un montant de 175.63 € TTC. Le placard de rangement a été acheté à IKEA pour 250.50 € TTC et installé par l'agent communal.

2/ Location tractopelle :

La commune a loué un tractopelle avec chauffeur pour le nettoyage de chemin suite aux fortes pluies du 11 mars 2018. L'entreprise n'a pas facturé une journée sur les 2 journées et demie effectuées en contrepartie du temps perdu.

3/ Demande de Nicole TROUILLET pour utiliser le préau de l'école le dimanche 10 juin :

Le conseil donne son accord au demandeur qui est membre du personnel communal.

4/ Tableau offert par Anne-Marie MAILLET :

A l'occasion de son départ définitif de la commune, Anne-Marie MAILLET a tenu à offrir un tableau représentant le bas de la descente de Charnay. Ce tableau est accroché dans le bureau de la mairie.

5/ Personnel communal en charge de l'école :

Une réunion est prévue, avec l'ensemble du personnel en lien avec l'école, le vendredi 15 juin à 18h15 en mairie pour faire le point de l'organisation à la rentrée de septembre 2018 et revoir les contrats de chacun.

6/ Regard égout vers la cabine téléphonique :

André TREMEAUD explique qu'il faut profiter de la présence de l'entreprise BOURGEON sur le site médical pour remettre en état le raccordement de l'égout vers la cabine téléphonique.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :

Vendredi 22 juin à 20h30